Sophie MARTINON (ARS d’Ile de France) - Financement de la perte d'autonomie

TRAVAUX PUBLIÉE LE 08/11/2023

Saisine liée : SOUTENIR L'AUTONOMIE : LES BESOINS ET LEURS FINANCEMENTS

Formation de travail liée : COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

Directrice générale adjointe de l’ARS d’Ile de France

Questions à Mme Sophie MARTINON, directrice générale adjointe de l’**ARS d’Ile de France**.

Auditionnée par la Commission Affaires sociales et santé du CESE dans le cadre de la saisine d'initiative : "Quel financement de la perte d’autonomie ?".

© - copyright CESE - Novembre 2026